



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 30905

Texte de la question

M Patrick Balkany attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des pharmaciens inspecteurs de la sante. Ce corps, hautement qualifie et particulierement important dans le monde medical, souffre d'une inadaptation de son statut, de ses remunerations et de ses perspectives d'evolution de carriere. La consequence en est une propension a la demobilisation et une attirance croissante subie par ce personnel vers d'autres professions de la sante, marquees par un certain nombre de demissions de ses titulaires. Ne serait-il pas possible de proceder a une reforme de fond susceptible de mettre un terme a ce phenomene de desaffection ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le corps des pharmaciens inspecteurs de la sante, de par le niveau de ses responsabilites et de sa qualification, joue un role essentiel dans la protection de la sante publique. Aussi, le Gouvernement etudie actuellement les conditions de revalorisation de leur situation statutaire et indemnitare. Il est rappele que, d'ores et deja en 1990, les taux de l'indemnite speciale qu'ils percoivent ont ete sensiblement augmentes.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30905

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : sante

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3114